



Publications des départements et des offices de la Confédération

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique

du 16 novembre 1987

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3084 Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Aquametro AG Basel, Basel (CH)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur à hélice à jets multiples type PMW.

Fabricant: Gas- und Wassermesserfabrik Luzern AG, Luzern (CH)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur à hélice à jets multiples type MTWH.

Fabricant: Wassermesserfabrik Zürich AG, Zürich (CH)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur à hélice à jet unique type Unico.

Fabricant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur à hélice à jet unique types 444, 233.

Fabricant: ISS Electronic A/S, Skovlunde (DK)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur magnéto-inductif type Combimeter T.

Fabricant: Flowtec AG, Reinach (CH)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur magnéto-inductif types Picomag, Discomag, Pulsomag.

Fabricant: Danfoss A/S, Nordborg (DK)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur magnéto-inductif type MAGFLO.

Fabricant: Heinrichs Messgeräte, Köln (D)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique, compteur magnéto-inductif type PIK.

Fabricant: Spanner-Pollux GmbH, Ludwigshafen (D)



Compteur d'énergie thermique complet type Pollusonic-K avec sondes de température à résistance Pt 500 correspondantes et avec compteur à hélice à jet unique.

Classe 4

Fabricant: Landis & Gyr Zug AG, Zug (CH)



Compteur d'énergie thermique complet type WSC1 avec sondes de température à résistance Pt 1000 correspondantes et avec capteur de débit à ultrasons.

Classe 4

Fabricant: Siemens AG, Nürnberg (D)



Compteur d'énergie thermique complet type 2WR2 avec sondes de température à résistance Pt 500 correspondantes et avec capteur de débit à ultrasons.

Classe 4

Fabricant: Aquametro AG Basel, Basel (CH)



Calculateur de chaleur type Calec MCL avec sondes de température à résistance Pt 100 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteurs hydrauliques admis: numéros de système ZW 101, ZW 106, ZW 107

Classe 4

Fabricant: AB Svensk Värmemätning, Spanga (S)



Calculateur de chaleur type SVM 90/91 avec sondes de température à résistance Pt 100 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 102

Classe 4

Fabricant: AB Svensk Värmemätning, Spanga (S)



Calculateur de chaleur type SVME 69 avec sondes de température à résistance Pt 100 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 103

Classe 4

Fabricant: Société Industrielle de Sonceboz SA, Sonceboz (CH)



Calculateur de chaleur type Supercal avec sondes de température à résistance Pt 500 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 104

Classe 4

Fabricant: ICM, International Control Meter AB, Lidingö (S)



Calculateur de chaleur type RV 82 avec sondes de température à résistance Pt 100 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 101

Classe 4



Fabricant: Kamstrup-Metro A/S, Aabyhoj (DK)



Calculateur de chaleur type Multical avec sondes de température à résistance Pt 500 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 104

Classe 4

Fabricant: Walesch Elektronik, Effretikon (CH)



Calculateur de chaleur type Calorcounter avec sondes de température NTC correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 105

Classe 4

Fabricant: Walesch Elektronik, Effretikon (CH)



Calculateur de chaleur type Kalimeth-2000 avec sondes de température à résistance Pt 100 correspondantes en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Capteur hydraulique admis: numéro de système ZW 108

Classe 4

16 novembre 1987

Office fédéral de métrologie:
Le directeur, Piller

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LT)

- Les Creusets S.A., 1951 Sion
atelier de montage
4 ho
15 novembre 1987 au 19 novembre 1988

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LT)

- Favag SA, 2000 Neuchâtel
atelier d'injection plastique (Peseux)
3 ho
15 février 1988 au 16 février 1991 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Derendinger & Cie. SA, 1212 Grand-Lancy 1
atelier de mécanique, centres d'usinage CNC
25 ho
29 février 1988 au 2 mars 1991 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Agrifrance SA, 1227 Carouge
découpage de viande fraîche
10 ho
26 octobre 1987 au 27 octobre 1990 (modification)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

Travail du dimanche (art. 19 LT)

- Favag SA, 2000 Neuchâtel
atelier d'injection plastique (Peseux)
3 ho
14 février 1988 au 16 février 1991 (renouvellement)
- M. Morel, Compagnie vaudoise d'Electricité, 1350 Orbe
centrale électrique de La Dernier, Vallorbe
3 ho
1er janvier 1988 au 31 décembre 1988 (renouvellement)

Travail continu (art. 25 LT)

- Juracime SA, 2087 Cornaux
fabrication du ciment
18 ho
du 10 janvier 1988 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division de la protection des travailleurs et du droit du travail, Gurten-
gasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art.10, 2^e al., LT)

- J. Bonnet & Cie, 2300 La Chaux-de-Fonds
atelier d'usinage CNC
5 ho
11 janvier 1988 au 12 janvier 1991 (renouvellement)
- Sediprint SA, 1211 Genève 4
montage des plaques offset
1 ho
30 novembre 1987 au 1^{er} décembre 1990 (renouvellement)
- Alphonse Ammann SA, 1636 Broc
département injection
3 ho, 10 f
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art.23, 1^{er} al., LT)

- Afflerbach SA, 2114 Fleurier
atelier d'injection plastique
6 ho, 10 f
23 novembre 1987 au 26 novembre 1988
- Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz
ateliers de meulage et de bobinage
3 ho, 1 f
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)

- Espérus SA, 2725 Le Noirmont
atelier de mécanique
6 ho
11 janvier 1988 au 12 janvier 1991 (renouvellement)

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art.17, 2^e al., et 24, 2^e al., LT)

- Tissage de crin Steinmann SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
divers ateliers
17 ho
3 août 1987 au 4 août 1990 (modification)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Afflerbach SA, 2114 Fleurier
atelier d'injection plastique
4 ho
23 novembre 1987 au 26 novembre 1988
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Alexander Schoeller & Cie. AG, 1680 Romont
fabrication d'articles en matière plastique
24 ho
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Les Fils d'Auguste Maillefer SA, 1338 Ballaigues
ateliers de fabrication de forets dentaires
24 ho
4 octobre 1987 au 6 octobre 1990 (renouvellement)
- Alphonse Ammann SA, 1636 Broc
atelier d'injection plastique
6 ho
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art.25, 1^{er} al., LT)

- Condensateurs Fribourg SA, 1700 Fribourg
condensateurs et imprégnation
4 ho
jusqu'à nouvel avis

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'article 55, 2^e alinea, LT et aux articles 44 ss, LPA, ces décisions peuvent être attaquées devant le Département fédéral de l'économie publique par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publi-

23
cation. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

15 décembre 1987

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail :

Division de la protection des
travailleurs et du droit du travail

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1987
Date	
Data	
Seite	851-859
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 302

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.